

## **Office 365 – Résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée**

### **Description du projet**

Le passage à des services infonuagiques est un projet mis de l'avant par la Commission de la capitale nationale (CCN), le gouvernement du Canada n'offrant pas de tels services. Les services infonuagiques procurent des avantages impossibles à obtenir avec les moyens actuels dont dispose la CCN. Afin de répondre aux attentes de la population canadienne tout en offrant des services d'information fiables à son personnel, la CCN doit avoir recours à des solutions technologiques plus efficaces, novatrices et sûres.

L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) visait à évaluer les besoins en matière de protection des renseignements personnels, y compris les renseignements opérationnels de nature délicate, lors de l'utilisation de services infonuagiques. Le présent rapport aidera le personnel des technologies de l'information, de la gestion de l'information ainsi que de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, de même que les directeurs et directeurs généraux, à mieux connaître les risques et à recommander des mesures de protection afin que la transition vers l'infonuagique se déroule bien.

Ce projet porte principalement sur le passage des produits Microsoft Office (Outlook, PowerPoint, Word et Excel) et du réseau personnel (P) de la CCN d'un stockage sur place à un stockage infonuagique. Les solutions auxquelles la CCN entend avoir recours tireront parti d'Office 365 et de OneDrive Entreprise, deux produits offerts par Microsoft. La solution sera inspirée du modèle de logiciel à la demande ou logiciel-service (modèle SaaS). La CCN sera considérée « locataire/abonnée », et Microsoft Canada, « fournisseur de service ». L'information de la CCN sera stockée et traitée à des centres de données situés au Canada, ce qui devrait répondre aux exigences de souveraineté des données.

Le but du projet est de moderniser les processus liés à l'information organisationnelle et aux technologies de l'information (TI) de la CCN. Le projet comporte de nombreux avantages, dont :

- tirer parti des caractéristiques de sécurité inhérentes à l'infonuagique;
- permettre la mobilité de l'effectif et assurer une meilleure disponibilité des services;
- accroître la réactivité;
- réduire les coûts de fonctionnement;
- améliorer les capacités de reprise après sinistre de la CCN;
- permettre un accès rapide à des technologies novatrices.

Notre projet de passage à l'infonuagique implique l'utilisation de nouveaux logiciels servant à l'exécution des programmes et des activités de la CCN. Cela indique qu'il pourrait y avoir des problèmes et des risques liés à la protection des renseignements personnels. Afin de veiller à ce que la CCN respecte la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et afin de définir, de traiter et de résoudre les implications à cet égard, il a été convenu de procéder à une EFVP avant le lancement d'un projet pilote.

## Portée de l'EFPV

La présente EFPV porte sur Microsoft Office 365 (fournisseur d'infonuagique), une suite de logiciels à la demande axée sur la collaboration et la productivité. La portée s'étendra aux flux de données personnelles entre les abonnés clients de la CCN (selon le modèle de service partagé) et Microsoft Cloud, en plus des données personnelles stockées dans des centres de données gérés par Microsoft.

La suite offerte par Microsoft comprend les éléments suivants :

- Exchange Online
- OneDrive Entreprise
- Office Online (Word, Excel, PowerPoint)
- Sauvegarde dans le nuage  
*Remarque : Si la CCN décide de sauvegarder ses données chez un autre fournisseur, il faudra mener une autre EFPV.*
- Skype Entreprise Online  
*Remarque : Si nous mettons en service Skype Entreprise, la fonction qui permet l'enregistrement sera désactivée. Si la CCN souhaite rétablir la fonction d'enregistrement, nous examinerons l'incidence possible sur la protection des renseignements personnels et il faudra mener une autre EFPV.*
- SharePoint Online (non visé par l'évaluation)

## But de l'évaluation

Le but d'une EFPV est de déterminer la façon dont un programme ou un service, comme Microsoft Office 365, pourrait porter atteinte à la vie privée d'une personne. Elle peut aussi contribuer à atténuer les effets négatifs possibles sur la vie privée découlant de l'utilisation d'un programme ou d'un service. En outre, l'EFPPV est un moyen pour la CCN d'énoncer son engagement à protéger la vie privée des personnes. Les EFPV favorisent la transparence et la responsabilité et contribuent à maintenir la confiance du public sur la façon dont la CCN gère les renseignements personnels. Sur le plan législatif, la présente EFPV permet de cerner des questions de non-conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de déterminer comment la CCN peut éviter ou réduire au minimum la perte, le mauvais usage ou l'usage abusif de renseignements personnels, ou le préjudice connexe.

## Détermination et classement du risque

**Niveau de risque : 1 = faible et 4 = très élevé**

**A. Type de programme ou d'activité :** administration des programmes, des activités et des services.

**Niveau de risque : 2**

**B. Type de renseignements personnels recueillis et contexte :** renseignements personnels de nature délicate, dont les profils détaillés, allégations ou soupçons, ou le contexte des renseignements personnels de nature particulièrement délicate.

**Niveau de risque : 4**

**C. Participation de partenaires et du secteur privé au programme ou à l'activité :** avec des gouvernements étrangers, des organisations internationales et/ou des organisations du secteur privé.

Niveau de risque : 4

**D. Durée du programme ou de l'activité :** programme à long terme.

Niveau de risque : 3

**E. Personnes visées par le programme :** L'utilisation de renseignements personnels dans le cadre du programme à des fins administratives externes touche tous les individus.

Niveau de risque : 4

**F. Technologie et vie privée**

**Est-ce que le programme ou l'activité, nouveau ou ayant subi des modifications importantes, comprend la mise en œuvre d'un nouveau système électronique, logiciel ou programme d'application, dont un collecticiel (ou logiciel de groupe), qui sera mis sur pieds afin de créer, collecter ou traiter les renseignements personnels dans le but de soutenir le programme ou l'activité? Oui.**

**L'activité ou le programme, nouveau ou ayant subi des modifications importantes, requiert-il des modifications aux systèmes hérités des TI? Oui.**

**Questions spécifiques aux technologies et à la protection de la vie privée**

**- Indiquer si le programme ou l'activité, nouveau ou ayant subi des modifications importantes, comprend la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des technologies suivantes :**

- **Méthodes d'identification améliorées**
- **Recours à la surveillance**
- **Recours à des techniques d'analyse automatisée des renseignements personnels, de comparaison des renseignements personnels et de découverte de connaissances**

Non.

**G. Transmission des renseignements personnels :** Les renseignements personnels sont transmis à l'aide de technologies sans fil.

Niveau de risque : 4

**H. Les risques possibles à l'individu ou à l'employé lors d'atteinte à la vie privée :**

- Les employés pourraient avoir accès à leurs renseignements personnels, les utiliser ou les divulguer à des fins personnelles.
- La demande pourrait ne pas venir d'un client (par exemple, quelqu'un d'autre pourrait utiliser leur adresse courriel).
- Les renseignements personnels d'un client pourraient être compromis lors du transfert vers le fournisseur de service.
- Les renseignements personnels d'un client pourraient être compromis lors de leur récupération par le fournisseur de service.

- Les risques inhérents à l'envoi par courriel de renseignements personnels à un client.
- Les risques inhérents au stockage de renseignements personnels sur des serveurs de fournisseurs d'infonuagique.
- L'information stockée sur des serveurs du fournisseur de services infonuagiques pourrait par mégarde franchir des frontières (infraction à la souveraineté des données).
- Il pourrait y avoir divulgation ou fuite accidentelle de renseignements personnels d'un abonné/locataire à un autre, ce qui peut survenir dans une configuration infonuagique à locataires multiples.